



Institutional Repository - Research Portal

Dépôt Institutionnel - Portail de la Recherche

researchportal.unamur.be

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Tite-Live au service de l'éducation d'un prince : l'édition « à l'usage du Dauphin »

Assenmaker, Pierre

Published in:

Tite-Live, une histoire de livres – 2000 ans après la mort du Prince des historiens latins

Publication date:

2017

Document Version

le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Assenmaker, P 2017, Tite-Live au service de l'éducation d'un prince : l'édition « à l'usage du Dauphin ». Dans P Assenmaker & S Paternotte (eds), *Tite-Live, une histoire de livres – 2000 ans après la mort du Prince des historiens latins: Catalogue de l'exposition organisée à la Bibliothèque Universitaire Moretus Plantin, 11 septembre - 27 octobre 2017*. Presses universitaires de Namur, Namur, p. 152-157.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

29. Tite-Live au service de l'éducation d'un prince : l'édition « à l'usage du Dauphin »

Tite-Live

Titi Livii Patavini Historiarum libri qui extant. Interpretatione et notis illustravit Joannes Dujatius [...] Jussu Christianissimi Regis, in usum Serenissimi Delphini

Parisiis : Apud Fredericum Leonard, 1679
SJB.8.0161

« Ayant fait choix de nostre bien amé FEDERIC LEONARD nostre Imprimeur, pour mettre sous la Presse les anciens Autheurs Latins, Historiens, Poëtes, & autres, sur lesquels on a fait des Commentaires & des Notes pour l'instruction de nostre fils le Dauphin, desquels Autheurs le Terence, le Plaute, le Lucrece, le Phedre, le Salluste, le Florus, le TITE-LIVE, le Cornelius Nepos, le Velleius Paterculus, le Justin, le Claudian & le Quinte-Curse sont en estat d'estre imprimez... »

Ces lignes sont extraites du « Privilège du Roy » reproduit avant le début du texte de Tite-Live dans le premier volume de l'édition *In usum Serenissimi Delphini* de cet auteur¹. Par ce privilège, accordé le 20 août 1674 et « enregistré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris le 10. Septembre 1764 », Louis XIV octroya à l'imprimeur parisien Frédéric (ou Federic) Leonard, pour vingt ans, le droit exclusif d'imprimer et diffuser la majorité des éditions d'auteurs latins destinées à l'instruction de son fils aîné, le Dauphin, né en 1661. Cette entreprise éditoriale sans précédent donna le jour à une collection d'une quarantaine d'ouvrages édités principalement entre 1674 et 1691 à l'initiative du duc de Montausier, gouverneur du Dauphin, et de l'érudit Pierre-Daniel Huet, son sous-précepteur. Ce sont les célèbres éditions « à l'usage du Dauphin », désignées par l'expression latine *In usum Delphini* ou, moins souvent dans les pages de titre originelles (au contraire de l'usage qui s'est répandu par la suite), *Ad usum Delphini*. En dépit de l'image caricaturale de censure pudibonde que la postérité en a gardée, il s'agit de la première collection au sens moderne du



¹ Le « Privilège du Roy » occupe le folio ****ij^v.

terme, qui plus est soutenue par l'État : les auteurs latins (profanes) sont, pour la première fois, regroupés de manière concertée et édités selon des consignes clairement définies et une présentation uniforme. C'est une véritable rupture par rapport à la pratique des imprimeurs-libraires de l'époque humaniste, qui publiaient les auteurs de façon aléatoire, au gré de leurs collaborations et de leurs intérêts commerciaux. La série des « Dauphins », qui ambitionnait, au-delà du prétexte de l'éducation de Monseigneur, de servir l'intérêt public, peut ainsi être considérée à bon droit comme l'ancêtre de nos collections modernes, telle la fameuse « Budé ».

La publication de l'œuvre livienne est prévue dès le début de l'entreprise en 1674, comme l'atteste le privilège cité plus haut, qui indique – à tort – que le Tite-Live est déjà « en état d'être imprimé ». L'édition de l'illustre historien, dont la lecture doit être un pilier de l'éducation du Dauphin, est confiée à Jean Doujat (1609-1688), juriste et homme de lettres issu d'une famille de magistrats toulousains, qui jouissait d'un renom certain dans la vie savante parisienne : élu à l'Académie française en 1650, il avait obtenu l'année suivante une chaire de droit canon au Collège Royal (l'actuel Collège de France) et était devenu docteur régent de la faculté de droit en 1655. Outre une bibliographie savante de grande ampleur, Doujat, poète aux heures de circonstance, commit notamment, en 1661, une ode *Sur la naissance de Monseigneur le Dauphin*. Il fut très tôt (dès 1669) associé à l'éducation du jeune prince, à qui il était chargé d'inculquer les rudiments de la mythologie et de l'histoire antique. Rien de surprenant, donc, à ce qu'on lui ait confié la charge de l'édition du Tite-Live *In usum Delphini*. Mais la tâche est immense – Doujat avoue dans la préface du premier volume qu'il l'a acceptée un peu à contrecœur² – et le travail prend du retard, au grand dam de Montausier, qui s'en plaindra à plusieurs reprises à Huet dès le mois de mai 1674 : « Vous savez que c'est un ouvrage qui presse et dont Monseigneur le Dauphin a besoin³. »



La genèse de l'ouvrage s'étalera sur plusieurs années, et il est bien difficile de déterminer la chronologie de la publication des six volumes qui le composent. Le premier – le seul que possède la BUMP – mentionne sur sa page de titre la date de 1679, l'épître dédicatoire étant par ailleurs datée du 1^{er} novembre 1678. Cette indication est contredite par la date d'impression mentionnée à la fin du privilège : « Achevé d'imprimer pour la première fois le 1. Septembre 1682. » Force est de conclure que la chronologie suggérée par la page de titre et par l'épître est artificielle – peut-être avait-on tenté de sauver les apparences en indiquant une date de publication qui correspondît mieux à la progression de la formation du Dauphin. Les dates indiquées sur les pages de titre des cinq autres volumes (qui s'étalent de 1679 à 1682) ne sont pas plus cohérentes⁴, et il semble que les six volumes, qui ont pu être donnés à l'impression l'un après l'autre, aient en tout cas été mis en circulation simultanément, en 1682.

² Folio ***ij^r.

³ Lettre du 15 mai 1674 (n° 26 du recueil des « Lettres dauphines » publié par VOLPILHAC-AUGER 2000, « Annexe I », pp. 297-389). Montausier insistera encore dans une lettre du 19 novembre 1674 (n° 35) : « Je vous conjure de reparler encore à M. Doujat et de le presser afin que d'une manière ou d'autre nous puissions voir Tite-Live achevé. » Voir, pour les vicissitudes ultérieures de la publication, les lettres (toujours de Montausier à Huet) n° 50 (17 juillet 1675), 77 (14 décembre 1676), et 95 (8 octobre 1678 : l'impression d'un des volumes du Tite-Live est alors en cours).

⁴ Vol. 2 : 1682 ; vol. 3 : 1679 (mais l'épître dédicatoire est datée du 23 février 1680 !) ; vol. 4 : 1682 ; vol. 5 : 1679 ; vol. 6 : 1680.

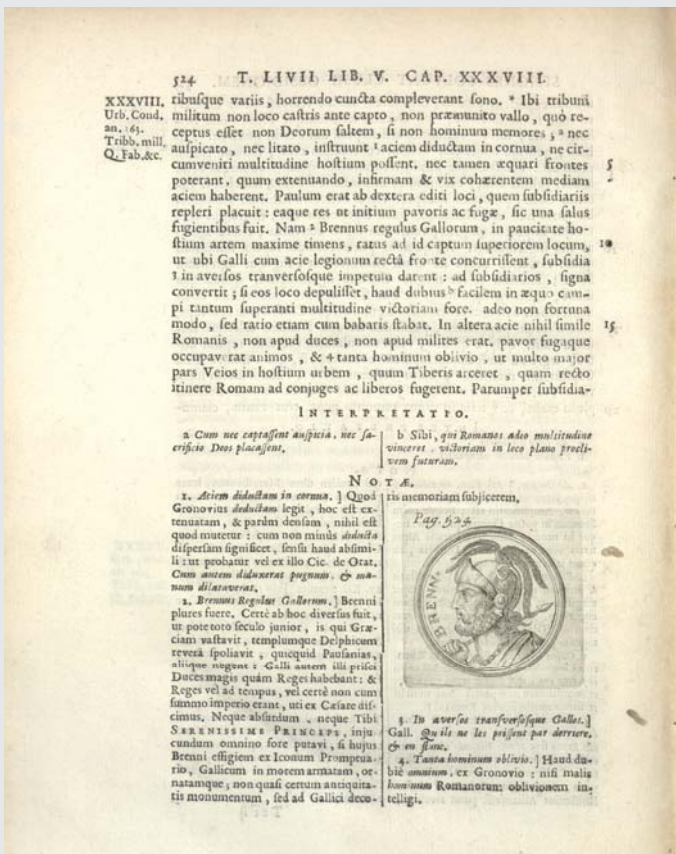
Les volumes adoptent la présentation typique des éditions *In usum Delphini*, dictée par la visée pédagogique de la collection. Chaque page du texte de Tite-Live est divisée en trois registres : le texte, l'*interpretatio* et les *annotationes* ou (à partir de la p. 17 du premier volume) *notae*. L'*interpretatio* consiste en « l'explication » d'une partie de phrase par sa reformulation – toujours en latin – dans une tournure plus simple. Les notes sont principalement consacrées aux *realia* et au commentaire historique, mais concernent aussi fréquemment l'établissement du texte. Doujat enrichit régulièrement ses *notae* de tableaux (par ex. celui des classes censitaires à la p. 98) et d'illustrations qui prennent le plus souvent la forme de portraits en médaillons des grandes figures de l'histoire romaine : ainsi Romulus divinisé en Quirinus, les rois Numa et Ancus Marcius, Brutus

(pp. 41, 56, 83, 156, reproduisant de réelles monnaies romaines), et même le Gaulois Brennus (p. 524), un portrait imaginaire (emprunté au *Promptuarium iconum insigniorum* de Guillaume Rouillé) montré au Dauphin *ad Gallici decoris memoriam*, « pour garder la mémoire de la valeur gauloise », c'est-à-dire « française » ! L'impression de ces vignettes n'allait pas sans difficulté et valut à Doujat de sérieux démêlés avec l'imprimeur Léonard.

Doujat, travailleur acharné et érudit scrupuleux, ambitionnait sans doute de produire un ouvrage savant autant que pédagogique. Il suffit, pour s'en convaincre, de passer en revue les nombreux textes réédités dans la *Praefatio* du premier volume, qui rassemble les plus grands noms de l'exégèse livienne des *xvi^e* et *xvii^e* siècles, tels Vossius, Sigonius... Doujat accorde aussi une attention minutieuse à l'établissement du texte (surtout dans la troisième décade), outrepassant les normes de la collection des Dauphins en la matière. Il expose dans la dernière partie de la *Praefatio* les principes d'édition qu'il a suivis⁵. Les éditions de référence sur lesquelles il s'appuie sont principalement celles de C. Sigonius (Venise, 1555) et de Johann Friedrich Gronovius (Leyde, 1645). Cette dernière faisait alors précisément l'objet d'une révision par Jacob Gronovius (fils du précédent), qui donna lieu à une nouvelle édition à Leyde, chez Elzevier, en 1678-1679. Doujat affirme cependant n'en avoir pris connaissance qu'assez tard, et c'est principalement à l'édition de 1645 qu'il se confronte. Dans l'*annotatio*, il discute fréquemment les conjectures de J. F. Gronovius, tantôt les acceptant, tantôt les rejetant. Le travail philologique de Doujat n'est pas seulement de seconde main : il a eu accès à des manuscrits, mais il est loin de les avoir collationnés de façon exhaustive, et l'on a pu démontrer qu'il n'avait pas personnellement consulté tous ceux qu'il mentionne dans sa préface. Les leçons des manuscrits lui servent surtout à vérifier le bien-fondé de telle ou telle correction apportée par ses prédécesseurs, car Doujat – en bon juriste – fonde son édition avant tout sur le respect du texte « canonique » fourni par les éditions plus anciennes, la *recepta lectio* (« leçon reçue »), qu'il s'attache à défendre. Ce parti-pris méthodologique lui vaudra les



⁵ *Pars tertia de instituti nostri ratione* (« Troisième partie, sur la façon dont nous avons établi <le texte> ») : folios ***ij^v-***ij^v.



difficultez de cet Auteur à l'usage de Monseigneur, sans songer à me donner quelque nom parmi les Sçavans. [...] J'avoue que dans les corrections des Auteurs je suis plus réservé que cet habile homme [*i. e.* Gronovius] dont j'ay toujours estimé la littérature. Ce n'est point mon genie de prester aux anciens Ecrivains des pensées qu'ils n'ont pas eues sous pretexte qu'il m'en vient quelquefois d'autres sur le mesme sujet qui me paroissent plus belles⁶. »

Mais si cette humilité scientifique est tout à l'honneur de Doujat, force est de reconnaître qu'il échoua à fournir une grande édition de Tite-Live. Son jugement philologique, qui n'était pas toujours très sûr, n'est pas seul en cause : les délais impartis (qu'il invoque à sa décharge dans la préface) et les contraintes de la collection, à visée pédagogique plus que savante, ne pouvaient que mener à un travail critique partiel et imparfait. Ce qui fit en réalité tout le prix du Tite-Live *In usum Delphini* aux yeux des contemporains, ce fut l'ajout des *Supplementa* aux livres perdus de l'œuvre livienne composés par l'érudit allemand Johannes Freinsheim (1608-1670), publiés ici pour la première fois avec le texte de Tite-Live, et intégralement, comme le souligne dûment la page de titre (*quae magna ex parte nunc primum prodeunt in lucem*, « qui pour une grande part sont maintenant publiés pour la première fois »). Ces *Suppléments* occupent deux volumes et demi sur les six, et ont un statut analogue au texte livien. Bien qu'ils fussent alors déjà disponibles en traduction française, il s'agit d'une innovation éditoriale de taille, qui sera fréquemment suivie au XVIII^e siècle, mais qui revêt aussi une signification politique non négligeable (voulue par Montausier, qui avait acheté le manuscrit de Freinsheim après sa mort) : l'œuvre d'un savant allemand que plusieurs princes d'Europe du Nord avaient engagé à leur service serait finalement publiée en France, au détriment de l'Allemagne !

critiques de Jacob Gronovius fils, relayées en France notamment par le *Journal des Sçavans* en janvier 1685. Dans cette même revue, Doujat adressera au philologue hollandais une réponse qui sonne comme une leçon de modestie à l'attention des brillants esprits en quête de la conjecture qui leur vaudra la gloire philologique :

« On sçait que ce n'est pas de mon mouvement que j'ay pris le dessein de faire des notes sur Tite-Live ; ainsi ce n'a pas esté pour choquer Mess. Gronovius, soit le père ou le fils, dont j'ay parlé avec honneur, mais par un ordre supérieur qui alloit simplement à tascher d'éclaircir les

La dimension politique des éditions *In usum Delphini* est aussi manifeste dans l'*Épître au Dauphin* qui ouvre le premier volume⁷. Elle débute par l'éloge attendu des qualités de l'élève princier, immédiatement associé à celui de son auguste père, à qui le Dauphin doit d'être ce qu'il est, à la

⁶ *Journal des Sçavans*, 3 décembre 1685, pp. 403-407 (citation pp. 404-405), texte cité par MORINEAU 2005, p. 292.

⁷ Folios aijj-e[iijj].

fois par la nature, par l'instruction qu'il lui fait donner et par l'exemple incomparable qu'il lui offre. Doujat se lance même dans une apologie de la belliqueuse politique étrangère du roi, qui ne se résoudrait à la guerre, contraint et forcé, qu'en vue de la paix. Une insistance significative si l'on se souvient que l'*Epistola*, datée du 1^{er} novembre 1678, a été rédigée pour ainsi dire au lendemain de la paix de Nimègue (signée le 10 août de cette même année), qui mettait un terme à la guerre de Hollande durant laquelle Louis XIV s'était mis à dos une bonne partie de l'Europe. N'importe, celui qu'on appelle désormais « Louis le Grand » offre un modèle de monarque en face duquel les héros liviens eux-mêmes font pâle figure :

Is in praeclarissimis domi forisque gestis tot ac tantorum uirorum a quibus constitutum, atque auctum imperiorum quae unquam fuerunt longe maximum ; in tot inquam ab hoc auctore mira descriptis elegantia Prudentiae, Fortitudinis, Temperantiae, Charitatis in Patriam, Religionis etiam in numen, (qua ipsis cognitum,) exemplis, rudem tibi praebebit, & adumbratam speciem rerum paternarum.

« Dans les plus brillantes actions accomplies, à l'intérieur et en dehors des frontières, par tant de si grands hommes qui établirent et étendirent l'empire le plus grand qui fût jamais ; dans tant d'exemples, dis-je, de sagesse, de

bravoure, de tempérance, d'amour de la patrie et de respect envers le divin (dans la mesure où celui-ci leur était connu), que cet auteur a décrits avec une distinction merveilleuse, il te donnera à voir l'esquisse à peine ébauchée des hauts faits de ton père. »

Si l'*Épître au Dauphin* est avant tout le lieu obligé du panegyrique courtisan, on y trouve tout de même aussi l'allusion attendue à la place que doivent occuper, dans la formation des princes, les historiens, « en lesquels les rois les plus sages ont à bon droit reconnu des conseillers, plus que tous les autres, muets et fidèles » (*quos mutos, fidosque prae caeteris consiliarios non immerito agnouere prudentissimi Reges*). Parmi ceux-ci, il est à présent temps que Monseigneur – désormais adulte – lise, pour couronner ses études (*pro studiorum tuorum quasi coronide*), celui qui lui sera le plus utile : *Romanae Princeps Historiae T. Liuius*, « Tite-Live, le Prince de l'histoire romaine ».

Pierre Assenmaker

Orientation bibliographique

D. MORINEAU, « Tite-Live », dans M. FURNO (éd.), *La collection Ad usum Delphini. Volume II*, Grenoble, 2005, pp. 281-301.

C. VOLPILHAC-AUGER (éd.), *La collection Ad usum Delphini. L'Antiquité au miroir du Grand Siècle*, Grenoble, 2000.

